

## **Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN**

2A Rue de la Mer  
29710 POULDREUZIC  
[info@cchpb.com](mailto:info@cchpb.com)

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**LE JEUDI 29 JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente**, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – rue de Briscoul – 29710 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

**Présents** : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, GENTRIC Guénolé, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentés** : BERGOUGNOUX Flore (Pouvoir à ALAIN Jacques), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à PEREIRA Sandra), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à KEREZEON Gilles), PERON Sophie (Pouvoir à LE BERRE Hélène), PICHON Franck (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), RASSENEUR Emmanuelle (Pouvoir à PORS Olivier)

**Absente excusée** : KERVEVANT Nathalie.

**Secrétaire de séance** : BERRIVIN Annie

**Date de convocation et de transmission** : 22 Juin 2023

**Membres en exercice** : 35  
**Présents/représentés** : 34  
**Votants** : 34  
- dont « pour » : 34  
- dont « contre » : 0  
- dont abstention : 0

\*\*\*\*\*

### **Objet 1-3 : Finances – Subvention Association « Contre Vents et Marées »**

Les Vice-Présidents, Jean-Louis CARADEC et Yves LE GUELLEC, informent le Conseil Communautaire que l'Association « Contre Vents et Marées » a déposé une demande de subvention de 3 000 € auprès de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

L'Association, créée fin 2021, œuvre sur l'ensemble du Pays Bigouden contre les violences et les discriminations et plus spécifiquement contre les violences intrafamiliales. Composée uniquement de bénévoles, elle organise des permanences d'écoute téléphonique, des permanences physiques et des groupes de parole. Sur le Haut Pays Bigouden, une première permanence a débuté à Pouldreuzic le samedi matin et une deuxième est en projet à Plonéour-Lanvern.

La Commission « Action sociale » réunie le 14 décembre dernier a rencontré les membres de l'Association « Contre Vents et Marées » pour une présentation de leurs activités. Trois champs d'intervention ont été identifiés : l'information et la prévention / l'écoute et la réorientation / la réparation (accompagnement psychologique, financier, juridique...).

En avril, une seconde rencontre avec l'Association a permis d'identifier les axes de travail, qui pourraient, dans le cadre d'une convention de partenariat, être soutenus financièrement par la Communauté de Communes.

Aussi, afin que les actions de l'Association s'inscrivent de façon cohérente avec celles déjà menées par d'autres acteurs associatifs et institutionnels, œuvrant sur le territoire (CDAS, Agora justice, CIDFF...), la Commission propose à l'Association de s'engager plus spécifiquement sur les deux premiers champs d'intervention : l'information et la prévention ainsi que l'écoute et la réorientation.

Dans ce cadre, la Commission « Action sociale » réunie le 21 avril dernier propose de soutenir l'action de l'Association à hauteur de 1 000€.

La Commission envisage également la rédaction d'une convention pluriannuelle, afin que l'Association s'engage à mener les actions suivantes :

- Informer et prévenir, à travers la sensibilisation du grand public (interventions scolaires, organisations de conférences ou projections)
- Ecouter et orienter, à travers l'organisation des permanences d'écoute.

Des critères d'évaluation des actions seront également déterminés dans la convention.

**Sur proposition des rapporteurs désignés, le Conseil Ccommunautaire, à l'unanimité, :**

- **Autorise la Présidente, à signer la convention de partenariat à venir, entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et l'Association « Contre Vents et Marées »,**
- **Propose le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'Association « Contre Vents et Marées »,**
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget.**

**La Présidente,**



**Josiane KERLOCH.**

